

LA COLLECTE

COMMENT NETTOYER MON BAC ?

× L'entretien du bac est sous la responsabilité de l'usager. Le nettoyage est facile et peu contraignant, il suffit de passer un petit coup de jet d'eau régulièrement pour le maintenir propre.

SI JE DÉMÉNAGE ?

× Chaque bac est attribué à une adresse. En cas de déménagement, il doit être laissé à cette même adresse. Il est référencé par un marquage blanc sur le côté pour permettre son identification.

QUE FAIRE EN CAS DE CASSE OU DE VOL ?

Contactez-nous :

➔ Formulaire en ligne sur caenlamer.fr

✉ contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

☎ 02 31 304 304

Si votre bac est détérioré, pensez à vous munir du numéro gravé en blanc sur le côté avant de nous contacter.



À CHAQUE COLLECTE, LE BAC DOIT ÊTRE :

- × Sur le domaine public accessible au camion de collecte
- × Sorti au plus près de la collecte et rentré dans les plus brefs délais
- × Placé la poignée orientée côté route
- × Non surchargé, couvercle fermé

LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES ET DES PAPIERS

À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL



LE BAC À COUVERCLE JAUNE

POUR TOUS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS EN VRAC

TRIER DEVIENT PLUS SIMPLE !

COLLECTE UNE SEMAINE SUR DEUX !

LE BAC

À UTILISER À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL

+ DE RECYCLAGE !
tous les emballages
et les papiers se trient
et se recyclent.

**- D'ORDURES
MÉNAGÈRES
À INCINÉRER**



**- D'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT**
avec la suppression
des sacs jaunes en
plastique à usage unique.



Après le 1^{er} avril, s'il vous reste des sacs jaunes, vous pouvez les utiliser en les déposant dans le bac.



**UN BILAN
CARBONE DIMINUÉ**
par la réduction du
nombre de tournées :
**moins de kilomètres
parcourus = moins
d'émissions de CO₂.**

**Le bac jaune
est collecté
UNE SEMAINE
SUR DEUX**



Vos jours et horaires de collecte seront disponibles sur **vosre prochain calendrier de collecte 2021/2022**. Il vous sera distribué au plus tard fin mars.

caenlamer.fr

LE TRI

Pour répondre aux objectifs de développement durable fixés par la Loi de Transition Ecologique et de Croissance Verte (LTECV), le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer étend les consignes de tri à tous les emballages plastiques.

TRIER VOS EMBALLAGES DEVIENT PLUS SIMPLE !

NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES

TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2021 TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT DANS LE BAC À COUVERCLE JAUNE.
En vrac, bien les vider, sans les laver, sans les imbriquer.

⊗ ATTENTION AUX ERREURS DE TRI

qui perturbent la chaîne de recyclage et génèrent des surcoûts de traitement !
Voici les déchets à ne pas déposer dans le bac à couvercle jaune :

**ESSUIE-TOUT,
MOUCHOIRS,
COUCHES,
PETITS OBJETS
EN PLASTIQUE**
Dans la poubelle grise



**BOUTEILLES, POTS,
BOCAUX, FLACONS**
Dans les bornes
à verre



**LES GROS
OBJETS EN
PLASTIQUE,
JOUETS, CAGETTES**
En déchèterie



LES MÉDICAMENTS
En pharmacie



**PILES, AMPOULES
À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE,
CARTOUCHES D'ENCRE**
Dans les bornes
(magasins ou déchèteries)



LES TEXTILES
Dans la borne
à textiles

